
Du logiciel libre pour l'Assemblée Nationale

Liberté du code *versus* liberté des usages

Jonathan CHIBOIS

*Seule la confrontation [avec les acteurs qui
doivent s'en saisir] réalise
ou irréalise l'objet technique.*

Madeleine Akrich (1987, p. 208)

Quand, fin 2006, l'Assemblée nationale annonce son choix de doter pour la treizième législature, en juin de l'année suivante, de logiciels exclusivement libres les postes informatiques des bureaux parlementaires du Palais Bourbon, l'histoire de l'informatique en France paraît prendre un tournant. À cette époque, l'alternative libre fait l'objet de considérations nouvelles de la part des administrations républicaines, en convainquant de sa maturité et de sa crédibilité à équiper non plus seulement les serveurs mais aussi les postes de travail de ses agents. C'est la Gendarmerie nationale qui, quelques mois auparavant, a initié le mouvement en choisissant de déployer à grande échelle la suite bureautique libre OpenOffice.org¹, dans les environnements logiciels de type Windows. Quand l'Assemblée

1. Anthony MILAN, « Migration de la gendarmerie sous OOo », dans : *LinuxFr* (2005), URL : <http://linuxfr.org/news/migration-de-la-gendarmerie-sous-ooo>.

nationale opte de son côté pour le « tout libre », le pas supplémentaire franchi apparaît comme décisif, puisque le logiciel libre semble alors quitter le champ restreint des utilisateurs technophiles précurseurs pour rencontrer la majorité des utilisateurs non-spécialistes pragmatiques¹. Cette annonce inattendue faite par l'Assemblée nationale a été largement commentée dans la presse spécialisée, jusqu'à en trouver des échos outre-Atlantique. Au premier rang, ce sont les défenseurs du mouvement qui se sont félicités de la nouvelle, y voyant les prémices de l'aboutissement de leurs combats, par la confirmation de la justesse de leur cause.

Pour autant qu'on puisse en juger aujourd'hui, si la bataille remportée était effectivement remarquable, le tournant n'a, lui, pas été aussi net qu'espéré, et peut-être cela n'est-il pas sans lien avec le fait que le projet lui-même n'a pas été à la hauteur des attentes initiales. Sa mise en œuvre difficile constitue un témoignage de la période très particulière qui fut celle du milieu de la décennie 2000, marquée par la poussée d'un sentiment d'insécurité économique, et techniquement en suspens du fait de la fin de vie annoncée de Windows XP et de l'attente impatiente de l'iPhone. Peut-être n'est-ce pas un hasard si le libre a été durant cette période mis sur le devant de la scène alors qu'un vide était laissé par les grandes firmes internationales de l'informatique.

Après plusieurs mois d'enquête passés à collecter des archives et des entretiens, je vais retracer ici l'évolution du projet de sa conception jusqu'à sa réalisation, puis à son déploiement auprès des utilisateurs. Assurément, l'histoire de la mise en œuvre du libre dans les postes informatiques des députés est singulière, en ce qu'elle montre les attentes qu'ont suscitées à cette période les logiciels libres, et donc les défis qui se sont imposés à eux. Plus largement, sera traitée ici – au travers de l'exemple de l'administration parlementaire – la manière dont l'État et la société civile s'organisent et s'adaptent aujourd'hui aux enjeux de l'information et de la communication. Ces réflexions doivent en outre être comprises comme une des facettes d'un plus vaste travail de recherche sur les tensions entre la technologie et le pouvoir au sein des pratiques parlementaires actuelles.

1. André H. CARON, Luc GIROUX et Sylvie DOUZOU, « Diffusion et adoption des nouvelles technologies : le micro-ordinateur domestique », dans : *Canadian Journal of Communication* 11.4 (1985), p. 369–389, URL : <http://www.cjc-online.ca/index.php/journal/article/view/403>.

Concernant le récit qui suit, quelques précisions s'imposent. En premier lieu, je me dois d'évoquer la complexité d'une telle reconstitution, qui doit moins à la patience nécessaire pour retrouver ses différents acteurs ou l'intrication de ces événements qu'à l'opacité qui les recouvre. L'institution exerce en effet une pression étonnante pour que soient préservées des regards les coulisses de la vie politique qu'elle accueille : en guise d'exemple, un délai de communicabilité de vingt-cinq ans s'impose pour ses archives administratives. Le temps aidant, cependant, les langues commencent à se délier, une reconstitution que l'on peut considérer comme hautement vraisemblable a pu être élaborée sur la base de témoignages recueillis auprès des anciens acteurs du projet. Si les événements rapportés ici prêtent peu à débat et font consensus parmi les interlocuteurs rencontrés, il est important de garder à l'esprit que ce récit est le résultat de la mise en perspective d'éléments subjectifs convergents destinés à restituer une version stabilisée des événements successifs. Aussi, cette histoire que je rapporte est nécessairement consensuelle, mon écriture gommant les points de vue de chacun des acteurs pour n'en garder qu'un. Sans s'engager ici dans une réflexion sur la valeur épistémologique d'un tel récit, il est néanmoins important de ne lire dans ce qui suit qu'une entreprise destinée à réunir en un seul lieu et support les fragments éclatés d'une histoire qui mérite qu'on s'y arrête. En définitive, le récit chronologique effectué ici, qui paraîtra peut-être frustrant à quelques-uns, n'est pas l'exacte réalité des événements passés mais en constitue l'hypothèse la plus probable, ce qui suffit déjà à soulever de nombreuses interrogations.

1. Genèse

1.1 Le Libre, instrument des stratégies d'intelligence économique

Il est nécessaire, pour commencer, de s'intéresser aux modalités selon lesquelles le logiciel libre a été introduit à l'Assemblée nationale, et pour cela de s'attarder un moment sur un personnage clé qui s'en est fait le vecteur, Bernard Carayon (UMP). Député depuis 1993, il est connu depuis la publication du retentissant rapport Martre¹ pour l'intérêt qu'il porte aux

1. Henri Martre, du Commissariat au Plan (aujourd'hui connu comme le Centre d'Analyse Stratégique), est l'auteur en 1994 d'un rapport intitulé : *Intelligence économique et*

questions de mondialisation et d'intelligence économique. Il est l'auteur de plusieurs rapports sur les enjeux relatifs à la sécurité de l'information des grandes entreprises françaises et à la mise en œuvre de stratégies compétitives à l'échelle internationale, où il plaide en faveur d'une politique de patriotisme économique. C'est en énumérant les menaces qui pèsent sur la France, notamment celles relatives aux technologies de l'information et de la communication, qu'il s'intéresse aux logiciels libres censés garantir une certaine sécurité du fait de la transparence des codes source. En développer l'usage est alors important pour préserver l'autonomie du pays, d'où la nécessité de soutenir avec volontarisme ce secteur économique stratégique¹. En décembre 2005, lors des débats autour du projet de loi relatif au droit d'auteur et aux droits voisins dans la société de l'information (DADVSI), Bernard Carayon s'illustre en pointant les enjeux économiques, technologiques et stratégiques que les questions de rémunération des auteurs et interprètes soulèvent. Refusant que soient assimilés le *gratuit qui rapporte à tous*, celui de la communauté du logiciel libre, et le *gratuit qui coûte à tous*, celui du piratage et de la copie, il attire l'attention sur le fait qu'un certain nombre d'articles de ce projet de loi ne doivent pas être maladroitement instrumentalisés contre le logiciel libre². Dans une seconde prise de position en juin 2006³, le logiciel libre constitue un prétexte pour plaider en faveur de l'interopérabilité des systèmes d'informations. Bernard Carayon récuse en effet l'idée qu'un groupe restreint d'acteurs économiques se voie donner toute légitimité pour verrouiller et contrôler l'accès à l'information sur Internet.

Alors que la loi DADVSI est fraîchement promulguée⁴, Bernard Carayon remet le 14 septembre 2006 au Premier ministre Dominique de Villepin un rapport dans lequel les technologies de l'information figurent comme un domaine stratégique d'action prioritaire, en raison de leur rôle

stratégie des entreprises (La Documentation Française), dans lequel est pointé le retard du dispositif d'intelligence économique français, confiné « dans une orientation résolument défensive, à l'heure où la compétition à l'œuvre sur les marchés globalisés appelle l'urgence d'une coordination des capacités offensives. » (p. 92, Conclusion)

1. Bernard CARAYON, *Rapport d'information sur la stratégie de sécurité économique nationale*, rap. tech. 1664, Paris : Assemblée Nationale, 2004.

2. *Questions au gouvernement*, compte-rendu intégral de l'Assemblée nationale, 21 décembre 2005.

3. Michel ROCARD et Bernard CARAYON, « L'encodage des œuvres numériques, un nouveau Big Brother ? », dans : *Le Figaro* (juin 2006).

4. La loi a été promulguée le 1^{er} août 2006 et publiée au Journal Officiel le 3 août 2006.

particulier dans la compétitivité globale européenne. En abordant les thématiques de la sécurité informatique, de l'espionnage, de la fracture numérique, est avancée l'idée d'une maîtrise nécessaire des technologies numériques par les États souverains. De fait, se forme ici le lien entre le patriotisme économique cher à Bernard Carayon et les notions d'interopérabilité, les standards ouverts et le logiciel libre. Ces derniers apparaissent logiquement comme des outils pertinents dans la lutte contre le monopole des intérêts privés d'acteurs économiques puissants, qui concurrencent les souverainetés économiques nationales¹. Ce message qu'il s'emploie à diffuser n'est pas différent de celui contenu dans la lettre que lui-même et Richard Cazenave (UMP), député de l'Isère, ont rédigée en février à destination de Jean-Louis Debré, alors président de l'Assemblée nationale, pour suggérer que les députés puissent avoir eux-mêmes le choix, à la rentrée parlementaire suivante, du système d'exploitation qui équipe leur poste de travail. Les débats autour du projet DADVSI ayant paradoxalement donné aux logiciels libres une visibilité nouvelle – en particulier aux yeux des députés – il était stratégique que l'institution parlementaire montre par l'exemple la faisabilité d'opter pour ces systèmes informatiques, avant que la cause ne tombe à nouveau dans l'oubli. Dans ce rapport, Bernard Carayon annonce publiquement le projet de permettre aux députés de travailler dans un avenir proche avec un environnement libre, et il y est d'ailleurs indiqué que le président de l'Assemblée nationale en a déjà approuvé le principe. Le projet semble de fait – en partie du moins – déjà sur les rails.

1.2 Quand rien ne s'oppose, le projet s'impose

Il faudra pourtant patienter jusqu'à la mi-novembre 2006 pour que l'institution annonce officiellement « la mise en œuvre de l'environnement logiciel libre des postes micro-informatiques des députés lors de la XIII^e législature »². Que s'est-il passé durant les deux mois qui séparent les deux annonces ? Le Bureau de la Questure et le président de l'Assemblée nationale ont commandité le cabinet ATOS-Origin pour étudier la faisabilité

1. Bernard CARAYON, *À armes égales. Rapport au Premier ministre*, Paris : La Documentation Française, 2006.

2. *Communiqué de la division de la presse*, Assemblée nationale, 22 novembre 2006.

du projet, les besoins des députés et les contraintes techniques de l'institution, ceci en partenariat avec le Service des Système d'Information (SSI) et des représentants de chaque groupe politique. Trois alternatives devaient à cette occasion être comparées : une solution entièrement basée sur Windows et sa suite logicielle associée Microsoft Office ; une autre basée sur Windows assortie néanmoins d'une suite de logiciels libres ; ou finalement un OS et un écosystème applicatif entièrement libres.

Auprès de Jean-Louis Debré, grande figure du gaullisme, ce sont les arguments relatifs à l'indépendance technologique de l'État souverain et à la sécurité nationale, mais aussi ceux plus humanistes de l'encouragement à la création d'un bien culturel commun et à la diffusion libre de la connaissance qui auraient été décisifs¹. Le soutien au secteur d'activité émergent que constituait le logiciel libre en France a aussi certainement pesé en sa faveur², puisqu'ainsi l'institution envoyait à l'économie un signal de confiance fort tout en prouvant sa fiabilité par l'exemple. La décision du président n'étant qu'un accord de principe, il restait à éprouver la faisabilité technique, humaine et financière du projet, ce qui fut fait deux mois plus tard quand ont été reçus les résultats de l'audit. Malheureusement, on ne saura presque rien de son contenu, sinon en creux. Vraisemblablement le projet n'a pas rencontré d'opposition majeure ni au sein des députés, dont un certain nombre de représentants ont contribué au processus de consultation, ni au SSI, qui a étroitement collaboré à la conduite de l'étude. Les quelques données ayant filtré indiquent que « les solutions libres offraient désormais des fonctionnalités adaptées aux besoins des députés et permettaient de réaliser de substantielles économies en dépit de certains coûts de mise en œuvre et de formation »³. En effet, Rudy Salles (Nouveau Centre), député des Alpes Maritimes, nous apprendra plus tard que les économies envisagées étaient de l'ordre 500 000 euros⁴. On comprend alors qu'en définitive, rien ne justifiait réellement de s'opposer au projet Carayon-Cazenave, le consensus qui entourait sa validation étant to-

1. Entretien téléphonique avec Bernard Carayon, le 31 juillet 2012.

2. Ainsi que le suggérait notamment Pascal BOULARD dans *L'Assemblée nationale choisit le logiciel libre*, *La Tribune.fr*, le 9 mars 2007.

3. Extrait cité par Christophe GUILLEMIN, « Linux : Ubuntu s'installe sur les PC des députés », dans : *ZDNet* (2007), URL : <http://www.zdnet.fr/actualites/linux-ubuntu-s-installe-sur-les-pc-des-deputes-39367717.htm>.

4. Interview de Rudy Salles, député de Nice, par *CIO Online*, 2008. URL : <http://www.cio-online.com/videos/lire-deputes-sous-linux-entretiens-273.html>.

tal. Le Bureau des Questeurs et le président de l'Assemblée ont alors opté pour celle des trois solutions qui correspondait le mieux à l'esprit initial du projet et offrait en même temps le maximum d'économies : celle du poste totalement libre¹.

1.3 Refonder l'infrastructure pour rénover les usages

Pour saisir entièrement le contexte, il faut maintenant expliquer qu'avant 2007, l'infrastructure réseau de l'Assemblée nationale était rudimentaire et, du fait d'une faible demande de la part des députés, l'équipement informatique fourni était minimaliste et seulement facultatif. En 2007, sur l'initiative de Jean-Louis Debré, l'institution a investi dans une profonde rénovation de son infrastructure réseau, condition nécessaire à un ambitieux projet de modernisation. À ce titre, il a été envisagé de doter les équipes parlementaires de deux ordinateurs, un premier pour l' élu et un second pour un collaborateur, ainsi que les outils minimaux nécessaires à leurs fonctions (suite bureautique, navigateur Internet, client de messagerie) et quelques services dématérialisés associés (bureau virtuel sur intranet, agenda électronique...). Chaque bureau parlementaire devait également bénéficier d'un réseau virtuel propre (soit 577 au total). Ainsi, de façon entièrement indépendante du logiciel libre, une grande partie de l'installation informatique à l'Assemblée a été, entre 2006 et 2007, remise à plat et reprise de zéro : il a fallu organiser le câblage de l'intégralité des locaux de l'institution, la mise en place d'un maillage réseau unifié entre les différents bâtiments, la mise en redondance de l'ensemble des équipements techniquement sensibles, puis la mise en place d'une solution d'authentification sécurisée au niveau utilisateurs². Ce long travail de modernisation a, en définitive, mis la majorité des députés devant le fait accompli, désormais contraints d'adapter leurs usages techniques aux outils nouvellement installés sur leurs bureaux.

Un élément important mérite encore d'être mentionné ici. Une fois la rénovation de l'infrastructure technique générale planifiée, le SSI a entre-

1. La solution mixte aurait en fait été tôt déconseillée par le SSI en raison de la complexité de sa mise en œuvre. Dans les faits, le choix semble alors avoir départagé le « tout Windows » et le « tout Linux ».

2. Avis d'attribution de marché public, *Maîtrise d'œuvre pour la sécurisation des systèmes informatiques de l'Assemblée nationale*, Bulletin Officiel des annonces de marchés publics, réf. 06-143520, annonce parue le 9 octobre 2006.

pris courant 2005 de préparer le nouvel OS devant prendre la relève d'un Windows XP vieillissant. Windows Vista, la version suivante développée par Microsoft, fut à ce moment, après différents tests et retours, jugé insatisfaisant¹ du fait de son état d'avancement insuffisant. Annoncé en 2001 et prévu pour 2004, cet OS a en effet connu de nombreux retards dus à un développement problématique, et c'est finalement en novembre 2006 que la version destinée aux entreprises est commercialement disponible, trop tard pour la planification prudente du SSI. Quant à la solution de préserver Windows XP, elle a été écartée tant l'imminence de la fin de sa commercialisation était claire, et au vu de la nécessité que l'OS bénéficie de la maintenance de son éditeur durant les cinq années de la législature à venir. De fait, dans cette situation d'impasse, on comprend comment la proposition Carayon-Cazenave a pu recevoir du côté du SSI un accueil attentif. S'il est donc clair que l'incertitude technique, fruit de la réflexion interne au sujet de l'OS, eut un rôle facilitateur dans le succès du projet Carayon-Cazenave, ce serait toutefois se méprendre que d'en déduire l'enthousiasme du SSI.

2. Réalisations

2.1 Deux missions contradictoires pour l'administration parlementaire

Le 22 novembre, date à laquelle est diffusé le communiqué de presse de l'Assemblée nationale officialisant le choix du libre pour les postes des députés, s'engage une nouvelle étape dans le processus. Le Bureau de la Questure donnant au SSI la mission d'en organiser la conception et la mise en place, et validant alors la concrétisation des réflexions des mois précédents, le projet incertain devient un dossier à mettre en œuvre. Il s'ensuit une période d'études et de planification, qui débouche début janvier de l'année suivante sur la publication au Journal Officiel d'un appel à marché public pour la « mise en œuvre de l'environnement logiciel libre des postes micro-informatiques des députés lors de la XIII^e législature »² et

1. Entretien avec un ancien administrateur du SSI, le 5 juin 2012.

2. Avis de marché public, *Mise en œuvre de l'environnement logiciel libre des postes micro-informatiques des députés lors de la XIII^e législature*, à Paris, réf. 07-373, Bulletin officiel des annonces de marchés publics, annonce parue le 4 janvier 2007.

de son cahier des charges inspiré des résultats de l'audit rendu par ATOS Origin. La position du SSI n'est dès lors ici pas anodine, et les enjeux qui l'entourent ne sont pas dénués d'intérêts. D'un côté ses prérogatives font de lui le garant du bon fonctionnement des ressources informatiques au service des députés, mais d'un autre il est de son ressort de gérer la maîtrise d'œuvre du chantier. De fait, le voilà pris entre deux exigences contradictoires : d'une part assumer le choix qui n'est pas le sien de bousculer les usages techniques des députés et d'autre part, de garantir à ces derniers qu'aucun ennui matériel ne vienne perturber le bon déroulement de leurs activités parlementaires.

Ainsi, il s'est très vite révélé crucial que tout ceci ne fasse que le minimum de remous, ce qui montre déjà que l'enjeu premier pour le SSI était relatif moins à la bonne facture du nouveau poste de travail qu'à sa réception par les utilisateurs. L'ergonomie utilisateur est devenue de fait son cheval de bataille, manière de concilier sa mission de service et celle de modernisation. Ce n'est pas le mécontentement des nouveaux utilisateurs que l'on craignait mais celui de ceux qui seraient nécessairement amenés à modifier leurs habitudes. Dès lors, il est apparu comme évident pour le SSI que les efforts devaient être mis sur un travail de réduction des écarts d'interface entre le système en place et le nouveau.

Début mars 2007, l'entreprise Linagora associée en partie à Unilog est désignée titulaire du marché, pour sa proposition peu coûteuse¹ de mettre en œuvre le populaire OS GNU/Linux Kubuntu de la société Canonical Ltd. L'avantage de Kubuntu résidait dans son interface déjà pensée pour le grand public, et présentait notamment certaines ressemblances avec les environnements de type Windows. Dans les prévisions de Linagora, Kubuntu constituait une base adéquate en ce qu'elle répondait déjà en tant que telle aux exigences avancées par l'Assemblée nationale en matière d'ergonomie pour les utilisateurs². Ce qui est apparu plus tard comme une erreur avait été pensé initialement comme une avance prise sur le chantier à venir. Au cours de ce mois de mars, les deux parties s'entendent sur un

1. Le budget de la proposition de Linagora était de près de 90 000 euros, pour la réalisation du poste de travail, les différentes sessions de formation auprès des administrateurs du SSI et des équipes parlementaires volontaires, et une année de maintenance après déploiement.

2. Entretien téléphonique avec Michel-Marie Maudet, directeur général adjoint de Linagora et chef du projet, le 6 septembre 2012.

calendrier prévisionnel resserré, les quatre mois restants pour la réalisation et le déploiement apparaissaient déjà courts pour un projet de cette envergure. Des rencontres régulières sont organisées au fur et à mesure de l'avancement du projet, ainsi que quelques ateliers avec des volontaires, notamment des collaborateurs parlementaires, pour recueillir avis et suggestions autant que pour désamorcer les inquiétudes naissantes chez les futurs utilisateurs. La fourniture du poste fonctionnel était prévue pour mi-juin, après une phase de tests intensifs.

2.2 Un outil libre est un outil souple

Ce n'est que quelques semaines plus tard, début avril 2007, que Linagora prend la mesure de la distance qui sépare l'attente réelle du client et la proposition commerciale pour laquelle ils se sont engagés. Par des exigences très poussées de personnalisation, le SSI se montre très pointilleux sur le poste de travail des députés, ce qui oblige Linagora à s'adapter en redistribuant ses ressources et en développant de nouvelles compétences : à cette époque est recruté un membre francophone de l'équipe de développement de Kubuntu¹, pour prendre en charge cet aspect inattendu du chantier. Le SSI a en effet vu son intérêt dans la liberté de modification du code des logiciels libres, c'est-à-dire que plutôt que d'imposer aux utilisateurs l'inconfort de s'adapter à une interface nouvelle, on allait faire en sorte que le système s'adapte, lui, aux utilisateurs. Des instructions en ce sens ont été explicitement rédigées dans la section *Ergonomie du poste de travail* du cahier des charges de l'appel d'offres : « le titulaire [du marché public] optimise l'ergonomie de la distribution afin de minimiser l'effort d'adaptation des utilisateurs à leur nouvel environnement. Cette optimisation doit porter sur la présentation générale du système mais aussi sur les automatismes acquis par les utilisateurs. (...) Un soin particulier doit également être apporté à la simplicité de l'interface présentée par le système »². Dans les faits, c'est l'interface visuelle de l'OS Windows 95 qui est recherchée pour sa sobriété et qui sera reproduite avec beaucoup de réalisme, ce qui rétrospectivement ne fut peut-être pas une stratégie payante, au vu de l'alourdissement de la charge de maintenance que cette personnalisation poussée a engendré les années suivantes.

1. Anthony Mercatante, en 2007 était *core developer* Ubuntu.

2. Cahier des Clauses Particulières, *Ibid.*

Néanmoins, on comprend qu'à cet instant, ce parti pris permettait de neutraliser efficacement les critiques des utilisateurs qui craignaient pour leurs habitudes d'usage. Dans le même sens, le SSI avait préalablement sélectionné les applications clés dont le futur OS devrait disposer : OpenOffice.org comme suite bureautique, Mozilla Firefox comme navigateur Web, Mozilla Thunderbird comme client de messagerie et VLC comme lecteur multimédia. Le but recherché ici était d'opter pour des outils qui avaient déjà fait leurs preuves, dont la maintenance à long terme par leurs éditeurs respectifs faisait peu de doute, et que les députés pourraient s'approprier sur leurs différents postes de travail, en circonscription notamment. D'évidence, le poste de travail des députés a donc été façonné sur mesure, de façon à prêter le moins possible le flanc à la controverse. En cela, la liberté et la souplesse offertes par les logiciels libres ont surtout été mises à profit dans une entreprise d'imitation de l'interface de l'OS préexistant.

2.3 Un projet retardé qui irrite

Ce qui ressort finalement de cette période est surtout la difficulté de communication entre Linagora et l'Assemblée nationale. Il est révélateur que le terme « client difficile » puisse être employé du côté prestataire pour qualifier l'Assemblée nationale par comparaison avec différentes expériences de contrat avec l'administration publique, et qu'il soit de plus reproché au SSI son « manque de sponsoring ». Ce qu'il faut entendre ici, ce n'est pas un refus de se soumettre à la demande du client, mais davantage l'expression d'un regret de travailler non pas *avec* mais *pour* un partenaire. Que le SSI considère, lui, que le prestataire n'a pas été à la hauteur, que les « limites de Linagora » ont été mises en évidence, illustre le même regret, quoiqu'en symétrie. Plus que la frustration de ne pas avoir trouvé chez ce partenaire une compréhension parfaite des enjeux spécifiques de l'Assemblée nationale, le reproche qui est ici adressé est qu'il n'ait pas pu mettre en œuvre les moyens nécessaires pour une entière réussite du projet, c'est-à-dire qu'il n'ait su ni correctement anticiper les difficultés ni s'y adapter. Quand d'un côté Linagora pointe la disproportion du projet au vu du temps et des moyens engagés, le SSI regrette pour sa part un manque de compétences techniques et de solidité structurelle chez son partenaire. Ces reproches mutuels sont peut-être moins des

rancœurs que les résidus de nombreuses appréhensions suscitées par un projet proprement expérimental.

En dépit de ces tensions, certainement inévitables dans la conduite d'un tel projet, le processus de développement du poste destiné aux députés a suivi son cours. Les semaines de développement se sont succédées et mi-juin, la maquette fonctionnelle a été livrée avec un mois de retard sur l'agenda prévu, ce qui s'explique par des ajouts de fonctionnalités en cours de réalisation. La phase de tests exhaustifs a suivi sur une durée d'environ un mois, occasion pour Linagora de se rendre sur le terrain pour constater les dysfonctionnements et tester ce qui n'avait encore pu l'être et ainsi finaliser le travail. Mi-juillet, près d'un mois après la prise de fonction des députés de la treizième législature, le nouveau poste des députés est terminé et intégré comme il se doit à l'infrastructure informatique de l'Assemblée nationale. La logistique aura de son côté quelques difficultés supplémentaires à tenir les délais, d'abord parce que les travaux parallèles de câblage des locaux n'étaient pas tout à fait clos, ensuite parce que la livraison assurée par une société tierce fut retardée. Début septembre, lors de la rentrée parlementaire, les postes de travail sont toujours en cours de déploiement, le SSI terminant de configurer le matériel tout juste livré. Au final, de la réalisation aux premières utilisations des députés, le chantier aura duré six mois. Le désordre engendré par ce retard, quoique moins conséquent de la mise en œuvre du logiciel libre que de la rénovation générale de l'infrastructure informatique, a provoqué une irritation générale chez les élus et collaborateurs, et a notablement contribué à l'émergence d'un mouvement de méfiance et de scepticisme vis-à-vis de la fiabilité de ce nouvel OS qui tardait à se mettre en place.

3. Confrontations

3.1 Premiers retours mitigés

Cette irritation n'a pas contribué à ce que soient relativisés les réels dysfonctionnements qui ont suivi, lors des premières tentatives d'utilisation dans le courant de l'automne. Si les différents protagonistes espéraient un horizon paisible à l'aube de la seconde partie du contrat, simple mainte-

nance¹ de la nouvelle configuration, leurs aspirations furent rapidement déçues à en croire la tempête qui s'est alors levée. Le premier motif des mécontentements rassemble toutes les difficultés rencontrées pour écouter de la musique et regarder des films, la lecture de DVD en est un exemple significatif. Les protections techniques (DRM) incluses sur ces supports destinées à empêcher toute utilisation abusive des œuvres culturelles, dont la valeur juridique a été instaurée par la nouvelle loi DADVSI², sont elles-mêmes protégées des regards curieux, condition indispensable pour éviter que quiconque puisse en découvrir le fonctionnement et ainsi passer outre. Or, un cadenas n'a plus de raison d'être si l'empreinte de sa clé n'a plus de secret, et la logique du logiciel libre est de fait incompatible avec celle de ces protections, ce que précisément dénonçait quelques mois auparavant le député Bernard Carayon. Quand bien même une application parviendrait à contourner ces protections dans une visée d'interopérabilité³, elle serait du fait de son caractère libre obligée d'en diffuser le mode d'emploi. Pour ces raisons, en dépit de la faisabilité technique, le SSI avait initialement pris le parti de retirer cette fonctionnalité aux lecteurs multimédias proposés sur le poste des députés, pour cause d'insécurité juridique⁴. Pour d'autres raisons de légalité mais avec des conséquences semblables, les formats audio MP3 et vidéo FLV, très répandus dans les usages connectés des députés, ont été également exclus du nouveau poste de travail. Les équipes parlementaires se sont donc trouvées dans l'impossibilité de lire des documents multimédia standards.

Le second grand dysfonctionnement posait un problème autrement épineux aux députés, non pas que l'importance d'un support d'information comme le document multimédia soit à prendre à la légère, mais ici ce sont leurs pratiques d' élu qui s'en trouvait bloquées. Le fait est que le nouveau système peinait significativement à interagir avec leurs smartphones,

1. « Le titulaire assure durant douze mois la maintenance adaptative et corrective de la configuration logicielle (...) ainsi que la mise à jour de la documentation fournie », *Cahier des Clauses Particulières, op. cit.*

2. Articles 331-6 et 331-7 du *Code de la propriété intellectuelle*.

3. Seule exception permise par la loi DADVSI qui autorise le contournement de ces protections, dans le but d'empêcher les pratiques abusives de restriction d'accès aux œuvres, de la part d'acteurs économiques trop zélés.

4. Si les défenseurs des logiciels libres ont pu espérer qu'un tel épisode sensibilise à leur cause les députés, il donne surtout raison aux craintes exprimées de Bernard Carayon durant les discussions autour de ce projet de loi, précédemment évoquées.

et au premier rang d'entre eux l'iPhone¹. Aucune synchronisation des données n'était possible pour la plupart des modèles sans manipulation complexe. En particulier, l'agenda ne pouvait plus être partagé entre les différents supports, et donc échangé entre les différents collaborateurs. Ici, la problématique n'était plus essentiellement juridique mais davantage commerciale, les constructeurs d'appareils mobiles n'ayant jusqu'ici trouvé que peu d'intérêt à investir dans la compatibilité de leur matériel avec les systèmes GNU/Linux. Pallier cela en lieu et place des constructeurs de smartphone était une tâche particulièrement chronophage, du fait de la grande diversité de produits déjà en circulation parmi les députés, et dont l'évolution du parc total suivait le rythme soutenu du marché. Cette entreprise a mobilisé une quantité très élevée de ressources de l'équipe dédiée à la maintenance du système, ce qui fut la priorité des premiers mois. Il n'aurait pas été illogique du point de vue technique que, dès le début de la nouvelle législature, l'Assemblée nationale impose un choix restreint d'appareils² préalablement testés pour leur compatibilité, mais c'était impensable d'un point de vue politique. Il a ainsi fallu redéployer certains systèmes Windows XP dans les bureaux parlementaires pour cette tâche unique.

Si les dysfonctionnements à cette époque, et également durant les mois suivants, ont pu paraître nombreux et importants au vu de l'ampleur des problématiques techniques soulevées, il faut néanmoins insister sur le fait que derrière une somme de mécontentements significativement relayés, une très grande majorité des députés ont sinon relativisé les difficultés, tout au moins pris patience. Le seul dysfonctionnement relevé de façon unanime fut l'application d'agenda partagé OBM proposée aux députés par l'intermédiaire de Linagora, qui n'a jamais été à la hauteur des espérances. L'alternative constituée par le très fonctionnel équivalent proposé par la firme Google vers lequel se sont finalement tournés les utilisateurs, a fait que ce problème, très vite, n'en est resté un que pour le SSI. En définitive, pour la grande majorité des députés la phase de tests en conditions réelles a effectivement permis d'évacuer l'essentiel des problèmes

1. Commercialisée en France, dans sa première version, en novembre 2007.

2. Ce qui a finalement été fait quelques mois plus tard, en guise de simple recommandation néanmoins. Il n'est de toute façon pas possible d'exiger des députés qu'ils s'adaptent aux seules contraintes de l'Assemblée nationale, aux dépens des autres mandats qu'ils exercent souvent en parallèle.

potentiels. La question est néanmoins toute différente pour la minorité des usagers les plus technophiles, c'est-à-dire les plus exigeants et les plus dépendants des outils numériques, et de fait les plus audibles.

3.2 Destinataires projetés, destinataires testés et destinataires effectifs

Compte tenu des polémiques soulevées, il émanait des députés l'attente d'un poste de travail multifonction, ce que n'était foncièrement pas le poste qui leur a été proposé. Cet écart significatif entre les besoins effectifs et les besoins auxquels Linagora a répondu, pose de façon centrale la question des modalités selon lesquelles ont été initialement définis les besoins de l'utilisateur. Avant d'entrer dans les détails, il est maintenant important pour y voir clair de préciser la terminologie car la figure de cet utilisateur est, de différentes façons, multiple. Comme nous allons le voir par la suite, le député (et derrière lui ses collaborateurs) n'est pas le seul utilisateur de son poste de travail, d'où la nécessité de le distinguer par une dénomination propre : le *destinataire*. En second lieu, c'est la figure elle-même du destinataire-député qui a évolué tout au long du projet, ce qui impose de dénommer ses manifestations successives.

Au cours de la phase de tests exhaustifs ayant eu lieu entre mi-juin et mi-juillet, il est apparu que les futurs destinataires, volontaires pour l'exercice, « ont remonté des problèmes qu'ils rencontraient, et qui étaient de vrais problèmes »¹ comme me l'a confié un des membres de l'équipe de réalisation. Que soit éprouvée ici la nécessité de qualifier de « vraies » les problématiques soulevées est déjà le signe d'un doute quant à la légitimité des fonctionnalités demandées par le SSI, mais surtout révélateur d'un fossé séparant le *destinataire-projeté* du *destinataire-effectif*². Cet écart entre les besoins envisagés durant la réalisation et les besoins ressentis par les utilisateurs, quoique certainement pas unique en son genre, attire l'attention sur l'organisation singulière des sphères d'activité des différents protagonistes. En somme, le SSI dans sa fonction de client de

1. Entretien avec Anthony Mercatante, le 5 juillet 2012.

2. Pour reprendre l'esprit de la terminologie de Madeleine Akrich. Voir Madeleine AKRICH, « Comment décrire les objets techniques ? », dans : *Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques* 54-55 (1987), p. 205-219, URL : <http://tc.revues.org/4999>.

Linagora, joue un rôle important d'intermédiaire entre les futurs utilisateurs et les concepteurs qui ne peuvent se rencontrer. La phase de test en conditions réelles d'utilisation doit être vue alors comme l'occasion pour Linagora de dépasser ce fossé et de se confronter à un *destinataire-test*, c'est-à-dire à un usage enfin incarné qui faisait émerger des problématiques « vraies ». Il ne s'agissait plus de spéculer sur ce que le député devait pouvoir faire, ou d'anticiper les difficultés qu'il ne devait surtout pas rencontrer, ou encore d'aménager certaines facilités pour lui, mais au contraire de débloquer des situations concrètes. À l'issue de cette phase, on peut dire que les figures du *destinataire-projeté* et du *destinataire-test* se sont confondues en une seule, permettant de rapprocher significativement les besoins et les contraintes effectives d'utilisation.

Or, comme on l'a vu, la phase de tests n'a pas suffi à faire converger le poste de travail réalisé et le poste de travail attendu. De fait, le *destinataire-testé* et le *destinataire-effectif* ne se recouvrent que partiellement, le premier ayant manifesté (par l'intermédiaire du Bureau des Questeurs) son approbation pour le nouveau système à l'inverse du second (les députés irrités). Cette divergence s'explique vraisemblablement par le faible nombre de députés disponibles et volontaires pour accepter un mois durant l'inconfort d'intégrer dans la mécanique bien huilée de leurs pratiques quotidiennes de travail un outil non parfaitement finalisé, justement pour en éprouver les limites. Si on ne sait que peu de choses au sujet des *destinataires-testés*, ils n'étaient vraisemblablement que peu nombreux et certainement plutôt technophiles. Ceci éclaire déjà en grande partie le problème tant il y a de conceptions différentes du fonctionnement d'une équipe parlementaire, de ses prérogatives et ses outils. Si le témoignage ci-dessus amène à penser que la phase de tests en conditions réelles fut concluante, elle n'a cependant pas suffi à faire émerger les *destinataires-effectifs*. De fait, les *destinataires-testés* n'étaient dans leurs occupations et centres d'intérêt pas représentatifs de leurs collègues. Introduit dans le processus de développement en gage de substitut, le *destinataire-testé* devait valider l'adéquation du *destinataire-projeté* au *destinataire-effectif*, ceci sans pour autant mobiliser ce dernier, qui ne devait connaître aucun désagrément relatif à la conception du nouveau système. Ici, la figure qui illustre le mieux la position du SSI est celle du sas, garant de l'étanchéité de la cloison destinée à préserver les députés des désagréments liés à la

conception du poste, par l'introduction dans le processus du *destinataire-test*. Il n'est pas évident que cette stratégie ait été finalement couronnée de succès, vu l'ampleur des remous suscités par les désagréments malgré tout ressentis. Le SSI n'a effectivement pas été épargné par les critiques, ayant endossé l'entière responsabilité des dysfonctionnements et désagréments survenus¹, ce qui est autant dû aux responsabilités administratives qui sont les siennes devant le Bureau de l'Assemblée nationale qu'à sa position d'interlocuteur unique pour les députés sur les questions informatiques.

4. Usages

4.1 Mainteneurs-projetés, mainteneurs-effectifs

Si dans la première phase du chantier, seuls deux acteurs se trouvaient en présence, dans la seconde phase – celle de la maintenance à moyen terme du produit réalisé – ils sont désormais trois. Une redistribution des rôles s'opère en effet chez les différents acteurs, quand le poste est remis aux députés. En résumé, les députés-usagers n'ayant jusqu'ici qu'une existence fictive, devenue bien réelle pour les concepteurs et le maître d'œuvre à l'occasion de la confrontation, l'*utilisateur-effectif* entre ici en scène comme un nouvel acteur. À cette occasion, le SSI prend de son côté et comme prévu le rôle du bouc-émissaire. Notons que la position d'intermédiaire du SSI entre utilisateurs et techniciens demeure, bien que le sas n'ait plus de raison d'être, les députés ayant entre leurs mains le nouveau poste. Chez Linagora ensuite, un basculement survient quand l'équipe de conception laisse la place à celle de maintenance², engendrant cette situation intéressante où Linagora devient elle-même usager de son propre

1. Plusieurs témoignages recueillis remontent un certain sentiment d'injustice concernant cette situation, qui tout en étant inévitable et logique (« c'est comme ça ») fut source de souffrance de la part du personnel du SSI (« on a dû raser les murs, oui, pendant quelques mois »).

2. Bien que le terme employé au sein de l'entreprise soit le « support » pour désigner cette activité, j'utiliserai pour ma part celui de « maintenance » qui me paraît premièrement plus intelligible à la lecture et deuxièmement plus commode pour la suite de la description. En effet, ce choix me permet plus loin de mobiliser la figure du « mainteneur », terme certes peu répandu dans la langue française, mais particulièrement adéquat pour illustrer l'évolution fonctionnelle de celle du concepteur.

système. En fait, parmi les trois acteurs que sont Linagora, le SSI et les députés, deux d'entre eux sont désormais utilisateurs, et non un seul comme présagé jusqu'à présent, dont les usages respectifs sont fondamentalement différents tout en étant hautement complémentaires.

Face à l'utilisateur-député apparaît donc un utilisateur-mainteneur. En coulisses, ce dernier va regarder fonctionner la grande machinerie que constitue l'ensemble des postes des députés, de leurs réseaux privés et de l'infrastructure matérielle commune pour y apporter en temps réel les réglages nécessaires, remplacer les pièces s'usant prématurément dans l'engrenage ou ayant montré des signes tardifs de non-compatibilité avec l'ensemble. Sa tâche est de faire perdurer le système, envers et contre toutes les contraintes extérieures, qu'elles soient d'origine humaine ou technique. Condition nécessaire à la discrétion et à l'efficacité de ses interventions, ces dernières s'effectuent idéalement à distance par l'intermédiaire du réseau, à un moment où l'utilisateur-député ne pourra être importuné¹, et de manière automatisée de façon à faire autant que possible profiter des améliorations l'ensemble des 1 154 postes. Alors qu'était jusqu'à présent préservée à l'Assemblée nationale une équipe de techniciens d'intervention qui puisse se déplacer en relative urgence auprès des députés en difficulté, on imagine aisément l'intérêt que l'institution avait à demander que soit mise en place une telle organisation, pour les économies d'échelles d'une part et en ce que cela prolongeait la logique de dissimulation des contraintes matérielles aux députés d'autre part.

En dépit de fortes contraintes de sécurité propres à l'institution, ce fonctionnement centralisé d'intervention à distance a été effectivement mis en place, avec néanmoins quelques surprises techniques telles que l'exemple qui suit. Il faut néanmoins encore dire, pour bien saisir les enjeux qui suivent, que l'équipe de maintenance, tout en disposant d'outils spécifiques pour surveiller, diagnostiquer et intervenir, s'appuie sur les outils d'administration fournis par le système lui-même. Kubuntu comme Windows disposent notamment d'une base de données unifiée des paramètres de configuration pour une gestion efficace de l'ensemble de l'écosystème

1. Ceci a par ailleurs longtemps posé problème : pour effectuer une intervention à distance, il est opportun de patienter jusqu'à ce que le bureau parlementaire se vide, manière de s'assurer que les postes ne sont pas en cours d'utilisation, mais alors les postes sont éteints, ce qui rend toute manipulation impossible.

applicatif¹. Or, il est apparu que les applications principales – la suite bureautique, le navigateur Web et le client mail – intégrées au système sur la demande du SSI, n'étaient pas compatibles avec cette gestion unifiée des paramètres de configuration. Par conséquent, l'automatisation d'un certain nombre d'interventions, même bénignes², à l'échelle du parc informatique est devenue ardue, nécessitant de contourner beaucoup d'obstacles techniques successifs. Sans entrer dans les détails, le fait est que si du point de vue des députés ces applications tierces donnaient entière satisfaction, leur logique interne avait été conçue indépendamment de la base de données unifiée des paramètres de configuration. En résumé, l'exigence de proposer aux députés des applications reconnues et répandues s'est trouvée au sein du poste libre mise en opposition avec l'exigence d'une maintenance centralisée du parc³.

Cet exemple est significatif du fait que, pour la maintenance de même que pour les députés, il y a eu un net décalage entre les outils proposés et les besoins effectifs. Le mainteneur-projeté et le mainteneur-effectif entrent également, à l'instar des destinataires, en confrontation. Les problématiques futures qui devaient être celles de l'équipe de maintenance, telles qu'envisagées par les concepteurs, s'avèrent pareillement imprécises, si bien que les tâches du mainteneur-effectif sont finalement rendues difficiles. J'ai expliqué précédemment les écarts entre usages projetés et usages effectifs en évoquant la position d'intermédiaire du SSI entre concepteurs et destinataires qui n'a pas permis que se confrontent directement les différentes perceptions du destinataire type. Le problème est ici bien différent puisque la relation entre concepteurs et mainteneurs est remarquablement directe : Linagora endosse à elle seule les deux rôles. Comment dès lors expliquer que cette entreprise expérimentée n'ait pas

1. Pour intervenir sur la base de registre du système d'exploitation, on utilise sous Microsoft Windows l'application Regedit, et Kconfig sous Kubuntu. Je remercie les spécialistes de me pardonner la simplification outrancière du fonctionnement de ces deux OS, qui n'est malgré tout pas inexacte, pour la nécessaire clarté du récit.

2. Un exemple dont je dispose fait état de la page d'accueil du navigateur Mozilla Firefox, dont seule l'URL devait être modifiée suite à une mise à jour de l'intranet à disposition des députés.

3. Le système Windows, associé à des outils comme Active Directory, est connu pour mieux gérer ce type de problématique propre aux postes de bureau. À l'inverse, dans une situation similaire sur des postes serveurs, l'architecture des systèmes GNU/Linux sera plus convaincante.

anticipé les usages de maintenance effectifs¹, alors qu'elle savait que la tâche lui reviendrait ? Il n'y a que peu de causes plausibles, et ce qui apparaît tend à montrer que la question de l'usage futur de l'équipe de maintenance ne s'est simplement pas posée², l'entreprise n'envisageant pas que la maintenance d'un poste de bureau puisse significativement différer de celle connue des serveurs. Encore une fois, il apparaît combien Linagora a été prise au dépourvu face à la demande de l'Assemblée nationale, chose peu surprenante du fait, comme on l'a vu, du caractère expérimental de ce chantier.

4.2 Adéquation des outils aux usages

Sur ce point précisément, il faut à ce stade du récit s'interroger plus profondément. Faut-il mettre l'ensemble des décalages constatés entre besoins et outils sur le compte de maladresses d'arbitrages dues aux inconnues qui constituaient le projet ? Parmi les éléments de réponses qui peuvent être avancés, les premiers sont hautement contextuels, à cette période peu anodine où le système libre a été conçu. En premier lieu, bien malin était celui qui aurait pu prédire les conséquences qu'auraient dans les années à venir la sortie de l'iPhone en novembre 2007 sur le marché de la mobilité numérique, par extension sur nos usages des objets techniques numériques aujourd'hui, *a fortiori* donc ceux des députés. Comment aurait-on pu anticiper, pour assurer aux postes des députés une compatibilité matérielle à toute épreuve, les cinq années suivantes d'innovations technologiques ? Que les arbitrages techniques aient à l'Assemblée nationale une durée de vie de cinq ans pose un premier problème, relatif au rythme rapide qui est celui de l'industrie des produits numériques, dont par ailleurs les députés sont friands. Également, il ne faut pas écarter le fait que 2007 fut la date d'entrée à grande échelle de l'informatique dans les bureaux parlementaires, et donc qu'auparavant les usages numériques des députés n'existaient qu'à la marge. En considérant que la grande majorité des députés-destinataires ne s'étaient pas encore confrontés à la polyvalence des fonctions possibles d'un système informatique,

1. On pourra certainement relier ceci au fait précédemment évoqué que Linagora a tardivement recruté son expert Kubuntu pour les ordinateurs de bureau, soit trois semaines après la signature du contrat avec l'Assemblée nationale.

2. Entretien téléphonique avec Michel-Marie Maudet, op. cit.

comment espérer si tôt savoir la place qui lui serait réservée au quotidien alors qu'eux-mêmes n'en avaient aucune idée ? Dès lors valait-il mieux choisir comme ici un outil aux usages prédéfinis et restreints pour accompagner les députés dans leurs nouveaux usages, ou proposer plutôt un outil multifonction qui aurait eu le mérite d'une plus grande adaptabilité à la variété des usages ?

Le choix du SSI pour la première solution reflète un positionnement propre à l'administration parlementaire qui, tout en veillant à ce qu'aucune condition matérielle n'entrave le travail des députés, parfois les chaperonne dans certains domaines complexes que ces derniers n'ont ni le temps ni le loisir d'appréhender par eux-mêmes. En ce sens le SSI a fourni un accompagnement resserré en proposant un outil parfaitement intégré à l'écosystème de l'Assemblée nationale, pour des usages orientés bureautique qui lui sont spécifiques. En somme c'est un outil de production d'information qui a été conçu dans cette version personnalisée de Kubuntu, en garantissant l'interopérabilité avec les formats de données en cours dans l'institution, en proposant un outil d'agenda spécifique, et en considérant comme secondaires les fonctionnalités multimédias et mobiles. Au contraire, les députés, une fois le stade de la découverte passé, ont montré davantage d'intérêt pour un outil de consommation d'informations, moins intégré à l'écosystème de l'institution qu'à celui global d'Internet. Ainsi, conformément à la nature intrinsèque de leurs fonctions, c'est de l'ensemble des informations circulant dans leur réseau d'influence qu'ils exigent de pouvoir prendre connaissance. Notons que cet état de fait ne change rien, sinon dans l'outil et le support, des pratiques parlementaires qui sont celles de ces élus depuis plusieurs décennies. Les 577 députés sont bien comme autant de chefs d'entreprises, qui certes ont leurs bureaux et certaines obligations au sein de l'institution parlementaire, mais dont l'essentiel de l'activité se fait en toute indépendance, et en premier lieu en circonscription.

Dès lors, hors de toute considération pouvant en éclairer, en expliquer ou en justifier les différents éléments, voici comment la situation s'est finalement présentée aux yeux du député une fois déployé le poste de travail. Alors qu'il leur aurait fallu un outil souple, ouvert et polyvalent, il leur a été fourni un système rigide, restreint et fermé. Rigide parce qu'incapable de s'adapter rapidement à l'évolution des technologies, restreint

parce que les usages effectifs ne pouvaient différer de ceux imaginés en amont, fermé parce que dédié à la communication interne à l'institution. Si l'on ajoute à cela ses résistances à être administré de façon centralisée, il apparaît que le système s'est montré finalement peu adapté aux différentes contraintes de la multiplicité des utilisateurs, alors qu'il paraissait initialement tout à fait adéquat à l'échelle de l'Assemblée nationale. Pour un utilisateur qui n'a aucune idée – et vraisemblablement peu d'intérêt pour la question – des restrictions inhérentes aux brevets et protections qui délimitent les frontières des usages numériques, et également des formats et normes avec lesquelles transitent les informations ou se connectent mutuellement les objets numériques, Ubuntu est apparu comme un système moins performant que Windows. Du point de vue des députés pour qui la connectivité sociale est la première qualité de l'élu, le logiciel libre, dont la connectivité technique défaillait, manquait singulièrement d'attrait. En définitive, en partie en raison d'un contexte particulier, également du fait de certaines caractéristiques propres au logiciel libre, enfin aussi en raison de certains arbitrages effectués conjointement par le prestataire et le SSI, force est de constater que si un système GNU/Linux est synonyme de liberté du code, il n'a pas été dans ce cas synonyme de liberté des usages, *a fortiori* d'un monde de mobilité et d'interconnexions.

En conclusion

Le récit de la mise en œuvre du logiciel libre pour les postes des députés se termine ici quand, courant 2008, Linagora voit son contrat de maintenance reconduit, et ce successivement jusqu'à la fin de la treizième législature. D'autres et nombreuses péripéties pourraient encore être rapportées, si toutefois elles apportaient de nouveaux éléments à l'analyse, ce qui n'est pas le cas. Les autres enjeux, autres circonstances et autres arbitrages ne découlent que de ce qui a été à présent décrit, les longs mois qui ont suivi n'ayant en effet été consacrés qu'à finaliser l'ajustement entre les besoins des députés et les contraintes du nouveau système, puis enfin à veiller à la pérennité de l'ensemble.

D'un certain point de vue donc, le chantier est un succès, le défi technique de concevoir des postes de logiciels libres a été réalisé en dépit des contraintes de l'institution, qu'elles soient financières ou d'ordre

temporel¹. D'un autre côté, certains compromis n'ont jamais vraiment convaincu ni les députés ni le SSI, en particulier concernant les compatibilités matérielles avec les objets multimédia. Ce bilan mitigé du point de vue des usages explique comment en juin 2012, à l'aube de la législature suivante, le Collège de la Questure annonce sa décision de ne pas renouveler telle quelle l'expérience, pour laisser cette fois-ci aux députés le choix du système d'exploitation qu'accueilleront leurs futurs postes. Ce dernier élément entérine le fait que, politiquement, au regard du projet initial, Bernard Carayon et Richard Cazenave considèrent ce projet comme un échec².

Si le logiciel libre a permis qu'un poste de travail générique devienne un poste de travail profondément spécifique, c'est moins pour répondre à la demande de ses destinataires qu'à celle de son commanditaire. Ce qui explique à terme le succès très relatif de ce projet tient alors en ce que la souplesse du logiciel libre ne fut surtout exploitée que dans le sens des impératifs d'une administration, au détriment de ceux des usagers. Il est frappant dans ce récit de constater que le libre est pris dans une vaste problématique où les acteurs en présence se renvoient mutuellement le reflet de leur rigidité respective. Alors que l'institution s'emploie à modeler un outil autour de la rigidité perçue de l'utilisateur, ce dernier proteste de la rigidité des usages qui y sont prescrits, et les concepteurs de regretter la rigidité aussi bien de l'institution, son commanditaire, que des députés, ses destinataires. Face à ces contraintes fortes, la souplesse du logiciel libre fut largement éprouvée, et par extension celle de Linagora qui en avait la maîtrise. Le logiciel libre est alors la variable d'ajustement qui a permis à ces différents acteurs de s'entendre autour de ce projet.

En définitive, la liberté du code a été ici employée à figer l'évolution des pratiques techniques, dans une forme considérée comme sûre, fiable et non problématique. Que l'expérience utilisateur qui a servi ici de référence – celle de Windows 95 – soit une interface conçue pour des usages datant de près de douze ans – soit une période très longue dans l'histoire de l'informatique – est symptomatique d'une inertie forte de l'administration parlementaire. En ne concédant que des évolutions minimales, et seulement à chaque nouvelle législature, de son mode d'action et de

1. Entretien téléphonique avec Michel-Marie Maudet, *op. cit.*

2. Entretien téléphonique avec Bernard Carayon, *op. cit.*

son fonctionnement, l'institution observe les effets de mode sans y souscrire, et fait ainsi preuve d'une constance assurément gage de pérennité. Néanmoins, cette logique qui a pourtant fait ses preuves se trouve mise à mal par l'accélération du rythme des innovations technologiques ces dernières années, qui creuse sérieusement l'écart entre les usages techniques en cours hors de l'institution et les usages internes. Voilà comment, alors que les députés revendiquent leur ancrage dans la société de l'information, la liberté des usages technologiques s'est trouvée compromise par cette mise en œuvre du logiciel libre, le faisant paradoxalement apparaître à leurs yeux comme coercitif, et même anachronique.

Remerciements

Que soient ici remerciés l'ensemble des interlocuteurs – cités dans le texte ou pour la plupart d'entre eux restés (à leur demande) anonymes – qui ont accepté de me confier leur témoignage. Également, il me faut saluer la confiance accordée par quelques-unes de mes rencontres, dont le crédit accordé à mes recherches fut déterminant pour lever l'opacité entourant cette enquête.

Références

- ABÉLÈS, Marc, « Pour une anthropologie des institutions », dans : *L'Homme* 35.135 (1995), p. 65–85.
- *Un ethnologue à l'Assemblée*, Paris : Odile Jacob, 2001.
- AKRICH, Madeleine, « Comment décrire les objets techniques ? », dans : *Techniques & Culture. Revue semestrielle d'anthropologie des techniques* 54-55 (1987), p. 205–219, URL : <http://tc.revues.org/4999>.
- CARAYON, Bernard, *Rapport d'information sur la stratégie de sécurité économique nationale*, rap. tech. 1664, Paris : Assemblée Nationale, 2004.
- *À armes égales. Rapport au Premier ministre*, Paris : La Documentation Française, 2006.

- CARON, André H., Luc GIROUX et Sylvie DOUZOU, « Diffusion et adoption des nouvelles technologies : le micro-ordinateur domestique », dans : *Canadian Journal of Communication* 11.4 (1985), p. 369–389, URL : <http://www.cjc-online.ca/index.php/journal/article/view/403>.
- COURTY, Guillaume, éd., *Le travail de collaboration avec les élus*, Paris : Michel Houdiard Editeur, 2005.
- DENOÛËL, Julie et Fabien GRANJON, *Communiquer à l'ère numérique. Regards croisés sur la sociologie des usages*, Paris : Presses des Mines, 2011.
- FRAYSSINET, Jean, *La bureaucratie. L'administration française face à l'informatique*. Paris : Berger-Levrault, 1981.
- GUILLEMIN, Christophe, « Linux : Ubuntu s'installe sur les PC des députés », dans : *ZDNet* (2007), URL : <http://www.zdnet.fr/actualites/linux-ubuntu-s-installe-sur-les-pc-des-deputes-39367717.htm>.
- JAMOUS, Haroun et Pierre GRÉMION, *L'ordinateur au pouvoir. Essai sur les projets de rationalisation du gouvernement et des hommes*, Paris : Seuil, 1978.
- LATOUR, Bruno, *La science en action : Introduction à la sociologie des sciences*, Paris : Editions La Découverte, 2005.
- MILAN, Anthony, « Migration de la gendarmerie sous OOo », dans : *LinuxFr* (2005), URL : <http://linuxfr.org/news/migration-de-la-gendarmerie-sous-ooo>.
- ROCARD, Michel et Bernard CARAYON, « L'encodage des œuvres numériques, un nouveau Big Brother ? », dans : *Le Figaro* (juin 2006).
- URVOAS, Jean-Jacques et Alexandre MAGALI, *Manuel de survie à l'Assemblée nationale*, Paris : Odile Jacob, 2012.
- ZETLAOUI, Tiphaine, *Le Parlement face aux TIC*, Quaderni, t. 75, Paris : Maison des sciences de l'homme Paris, 2011.